



Condition féminine Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/13-2000

ISBN 0-660-61398-0



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

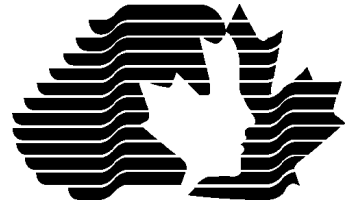
Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044



.....
Condition féminine
Canada
.....

Rapport ministériel sur le rendement

pour la période se terminant le 31 mars 2000

L'honorable Hedy Fry, c.p., députée
Secrétaire d'État (Situation de la femme)

.....
Table des matières
.....

Section I : Message de la secrétaire d'État (Situation de la femme)	1
Section II : Rendement du Ministère	5
2.1 Contexte socio-économique	5
2.2 Tableau des principaux engagements en matière de résultats et attentes en matière de rendement	8
2.2.1 Des politiques gouvernementales affirmées et plus équitables	10
Dépenses prévues et dépenses réelles	10
Réalisations en matière de rendement	10
2.2.2 Un plus large éventail d'intervenantes et intervenants informés et efficaces	21
Dépenses prévues et dépenses réelles	21
Réalisations en matière de rendement	21
Section III : Rendement financier	25
3.1 Aperçu du rendement financier	25
3.2 Tableaux financiers récapitulatifs	26
3.2.1 Sommaire des crédits approuvés	26
3.2.2 Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	27
3.2.3 Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	28
3.2.4 Paiements de transfert	28
Section IV : Aperçu du Ministère	29
4.1 Mandat, vision et mission	29
4.2 Cadre de fonctionnement	30
4.2.1 Description du secteur d'activité	30
4.2.2 Organigramme	32
4.3 Efficacité du Ministère	33
Dépenses prévues et dépenses réelles	33
Réalisations en matière de rendement	33
Section V : Autres renseignements	35
A. Liste de personnes-ressources à Condition féminine Canada	35
B. Publications du Fonds de recherche en matière de politique en 1999-2000	36
C. Formulaire de rétroaction	37

Le présent rapport sur le rendement, ainsi que d'autres rapports publics et fiches d'information dont il est question dans ce document, peuvent être consultés en tout temps sur le site Web de Condition féminine Canada à <http://www.swc-cfc.gc.ca>, sous la rubrique Publications.

.....

.....

.....

Section I : Message de la Secrétaire d'État (Situation de la femme)

.....

C'est avec plaisir que je présente le *Rapport ministériel sur le rendement 1999-2000* de Condition féminine Canada (CFC).

À l'aube du XXI^e siècle, le gouvernement du Canada a défini sa vision de l'avenir, une vision qui se traduit par la façon canadienne de faire les choses, une approche durable qui définit l'essence même de notre nation. Il s'agit d'une approche qui reconnaît la synergie entre le bien-être social et le bien-être économique, un engagement envers la prospérité qui repose sur des valeurs solides d'empathie et de compassion, sur un partage équitable des retombées de la croissance économique, sur un respect de la diversité et sur un partenariat entre l'État et ses citoyennes et citoyens. Les priorités des Canadiennes se situent au coeur de ces principes, qui sont d'une importance capitale pour notre qualité de vie. CFC s'efforce de répondre à ces priorités, non seulement dans l'intérêt des Canadiennes, mais aussi pour l'ensemble de la population.

La contribution des femmes au mieux-être économique du Canada n'a jamais été aussi grande. Toutefois, des réalités comme la pauvreté des femmes et la part disproportionnée du travail non rémunéré et de la prestation des soins aux personnes à charge qu'elles assument empêchent nombre d'entre elles de s'épanouir pleinement. Pour assurer le succès du Canada à l'avenir, il est essentiel de réduire ces obstacles et d'autres encore.

Le Canada est considéré dans le monde comme un chef de file de la promotion de l'égalité entre les sexes. Pour la quatrième année consécutive, il occupe le premier rang de l'Indicateur sexospécifique de développement, alors qu'il a perdu quatre places pour se retrouver au huitième rang de l'Indicateur de l'habilitation des femmes, qui mesure la part du revenu gagné par les femmes et leur accès à une participation dans les secteurs de l'économie et de la politique ainsi qu'à la prise de décisions. De toute évidence, il reste du travail à faire.

Voici un bref aperçu des efforts déployés par le Ministère afin de promouvoir l'égalité au cours de l'année :

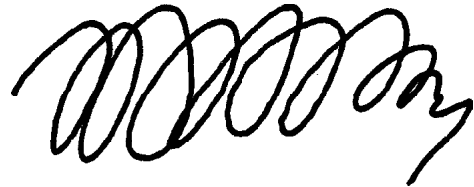
- La consultation de CFC sur l'égalité entre les sexes, tenue en décembre 1999, a fait participer des intervenantes et des intervenants à l'élaboration de politiques du gouvernement canadien. Elle a permis à la société civile de mieux comprendre le processus d'élaboration des politiques et de formuler des recommandations sur les orientations stratégiques à adopter pour l'avenir. En réponse à deux de ces recommandations, CFC a organisé des tables rondes sur des questions importantes pour les femmes autochtones et sur la collecte de données sur les sans-abri. Les

résultats de ces rencontres contribueront au débat en cours sur les orientations stratégiques à adopter dans ces deux grands secteurs.

- CFC apporte toujours une contribution importante au processus d'élaboration de politiques efficaces et sensibles aux besoins de la population canadienne. Par exemple, la recherche et l'analyse en matière de politiques que le Ministère a menées sur le travail non rémunéré ont contribué au rapport du sous-comité des Finances sur l'incidence du régime fiscal et du système des paiements de transfert sur les familles qui ont des enfants à charge et a influé sur la décision du gouvernement de prolonger la durée des prestations parentales. On poursuit le travail dans ce secteur et dans des dossiers clés comme le travail atypique et le trafic de personnes afin de contribuer à l'élaboration de politiques qui tiennent compte des différences entre les sexes.
- Sur le plan international, les efforts de CFC ont essentiellement porté sur les préparatifs en vue de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle*, que l'on connaît également sous le nom de Beijing +5. La Session extraordinaire s'est tenue afin d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés afin de mettre en oeuvre les engagements pris à Beijing, en 1995, à l'occasion de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes. Beijing +5 était pour le Canada une occasion formidable de contribuer à l'engagement du gouvernement canadien en faveur de la promotion de la paix, de la sécurité humaine et des droits fondamentaux au niveau mondial. L'événement a aussi permis à la société civile d'évaluer les progrès réalisés en faveur de l'égalité, par le Canada et par le reste du monde, et de contribuer à la détermination des orientations générales à prendre pour l'avenir. De même, des organisations non gouvernementales (ONG) ont participé cette année à plusieurs réunions axées sur l'égalité des sexes, dont celles de la Francophonie, de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, du Commonwealth et de l'Organisation des États américains, où le Canada a été invité à présenter ses vues, à échanger de l'information et à dispenser des conseils en raison de son expertise dans la promotion de l'égalité entre les sexes.
- Afin de relever le défi et d'assurer une application cohérente et systématique de l'analyse comparative entre les sexes (ACS) dans l'ensemble du processus gouvernemental d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques, CFC a créé, en 1999, une direction chargée d'améliorer les connaissances et les compétences des fonctionnaires gouvernementaux dans le but d'accélérer l'utilisation de l'ACS dans tous les ministères.
- Enfin, je désire souligner que j'appuie les initiatives en cours destinées à consolider le cadre de planification stratégique et d'évaluation de CFC, ainsi que la gestion axée sur les résultats. Le premier geste du Ministère dans ce sens, qui a été d'inviter tout le personnel à définir l'orientation ministérielle, a déjà contribué à établir une façon de

faire les choses qui optimise l'utilisation des compétences et des ressources au profit de l'ensemble des intervenantes et des intervenants. Ce faisant, le Ministère demeure conscient de l'importance de faire preuve de diligence raisonnable et de tenir compte de la responsabilisation concernant les fonds publics.

CFC est fier des réalisations de la dernière année, que ce soit en raison des efforts sur lesquels ces réalisations reposent ou des résultats qu'elles permettront d'obtenir dans les années à venir. La mondialisation croissante, les changements démographiques comme le vieillissement et la diversification de plus en plus grande de la population, la diminution du taux de natalité et les changements aux structures familiales dans un monde de plus en plus axé sur la technologie exigeront de nouvelles interventions de la part du gouvernement du Canada. Que ce soit dans le contexte de sa relation synergique avec d'autres ministères fédéraux, de ses partenariats valorisés et productifs avec la société civile des secteurs bénévole et privé, ainsi qu'avec les instances provinciales, territoriales ou internationales, ou dans le cadre de sa recherche prospective et indépendante, le Ministère est bien positionné pour contribuer aux choix stratégiques qui assureront l'avenir du Canada.



L'honorable Hedy Fry, c.p., députée
Secrétaire d'État (Situation de la femme)

.....

.....

Section II : Rendement du Ministère

.....

Le présent Rapport ministériel sur le rendement (RMR) met l'accent sur les principales initiatives entreprises par Condition féminine Canada (CFC) qui ont donné des résultats au cours de l'exercice 1999-2000 au bénéfice des Canadiennes et des Canadiens. Le RMR ne traitera donc pas des progrès d'initiatives qui devraient atteindre leur point culminant au cours des prochains exercices. Pour faciliter la consultation de ce document, nous avons mis les contributions de CFC en retrait dans le texte et nous avons souligné la référence à des enjeux plus spécifiques. Nous espérons que l'information présentée témoigne des contributions de CFC et des défis relevés pendant la période visée. Nous vous invitons à formuler commentaires et questions en utilisant le formulaire de rétroaction joint au présent rapport.

2.1 Contexte socio-économique

L'objectif du secteur d'activité de CFC est de **promouvoir l'égalité des femmes dans toutes les sphères de la vie au Canada** en tenant compte du contexte socio-économique présenté dans le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de CFC pour 1999-2000, aux pages 12 à 14, 19 à 21, 29 et 30. Pour de l'information contextuelle plus récente et complète, on peut consulter les fiches d'information préparées en prévision de la participation du Canada à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, Beijing +5, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », qui a eu lieu en juin 2000. Les fiches d'information se trouvent sur le site Web de CFC à l'adresse suivante : <http://www.swc-cfc.gc.ca/beijing5/information>.

L'exercice 1999-2000 a été particulièrement occupé sur le plan international, le Canada préparant son rapport pour Beijing +5, un examen et une évaluation des engagements pris en 1995 à l'occasion de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes. Cette obligation en matière de présentation de rapports a offert au Canada et à CFC, organe de coordination, une occasion formidable d'amener la société civile à participer à l'évaluation des progrès réalisés par le Canada, de maximiser les négociations avec des partenaires internationaux et de promouvoir les objectifs canadiens dans le cadre de futures initiatives.

Au cours de cette première année du millénaire, un nombre sans précédent d'autres forums internationaux ont porté sur l'égalité entre les sexes. Certains, comme la Francophonie et l'Organisation des États américains, ont tenu une première réunion ministérielle sur les femmes, alors que d'autres, comme le Commonwealth et

l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), se sont aussi réunis pour favoriser l'atteinte des objectifs en matière d'égalité. Étant donné que le Canada est considéré comme un chef de file mondial de la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits fondamentaux, les compétences particulières de CFC ont été en demande pour des présentations officielles, des échanges d'information et la prestation de conseils à l'occasion de rencontres connexes.

Bien que le Canada soit fier de sa réputation mondiale de leader de la promotion de l'égalité entre les sexes, il ne faut pas oublier que le public canadien est de plus en plus intéressé et sensibilisé aux engagements internationaux du Canada, ainsi qu'à leur application sur le plan intérieur.

En 1999-2000, à l'échelle nationale, on s'est surtout penché sur la garde des enfants et le droit de visite dans les cas de séparation et de divorce, la prolongation de la durée des prestations parentales, les sans-abri, les règlements sur la parité salariale pour d'anciennes et d'actuelles fonctionnaires et un certain nombre d'autres dossiers urgents qui touchent les femmes. Des modifications apportées à la *Loi sur le divorce*, la prise en compte du travail non rémunéré et de la prestation de soins aux enfants et aux personnes âgées et les soins de santé ne sont que quelques-unes des questions clés qui pointent à l'horizon et qui ont une forte composante liée à l'égalité entre les sexes.

En décembre 1999, CFC a organisé une consultation avec plus de 150 participantes et participants de groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité, et de la société civile partout au pays, ainsi qu'avec des représentantes et des représentants gouvernementaux élus et non élus. Il s'agissait de la première consultation de CFC depuis 1996 qui portait sur un large éventail d'enjeux en matière de politiques liés à l'égalité entre les sexes.

Bien que, depuis 1996, CFC ait procédé à des consultations de moins grande envergure sur des dossiers précis, le but de cette consultation nationale était de recueillir les vues d'une diversité de femmes sur des dossiers importants et vastes en matière de politiques. Les discussions entre les participantes et participants non gouvernementaux, les fonctionnaires gouvernementaux et les ministres ont porté sur des initiatives faisant suite au discours du Trône (dont celles sur les enfants et les prestations parentales), sur les priorités établies par des organisations non gouvernementales (ONG) en ce qui concerne les Canadiennes et sur les prochaines rencontres internationales.

Secteurs stratégiques en 1999-2000

En se fondant sur le programme global du gouvernement canadien et sur des documents, dont le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes* et la *Déclaration* et le *Programme*

d'action de Beijing, on a établi trois priorités qui ont orienté les activités de CFC depuis 1997 : améliorer l'autonomie économique des femmes; éliminer la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants; et promouvoir les droits fondamentaux des femmes.

Pour appuyer ces priorités, les efforts de CFC en 1999-2000 ont donc porté sur les secteurs stratégiques suivants :

- travail non rémunéré et soins des personnes à charge
- travail rémunéré et emploi
- réforme de la politique sociale
- violence systémique à l'endroit des femmes et des filles

Les réalisations liées à ces secteurs sont présentées plus loin dans les sections sur les attentes en matière de rendement les plus pertinentes.

Partenariats

Le mandat de CFC est en grande partie horizontal, c'est-à-dire qu'il requiert la participation d'autres ministères fédéraux. Par conséquent, pour que les progrès soient notables vers l'atteinte de l'objectif du secteur d'activité, il faut des efforts concertés et des partenariats stratégiques. CFC a aussi adopté une approche de développement social décentralisé par rapport à la prestation du programme de financement, ce qui favorise une action concertée et des changements institutionnels à long terme. CFC facilite également la formation de coalitions entre des groupes et les aide à avoir accès à d'autres sources de financement et à d'autres ressources.

C'est avec plaisir que CFC rapporte l'établissement d'un nombre croissant de partenariats. L'aperçu présenté sous chacun des résultats prévus à l'intérieur du présent rapport reflète la diversité des groupes de femmes et des organisations oeuvrant pour l'égalité, des personnes représentant les secteurs privé et universitaire, et des partenaires gouvernementaux (voir la liste complète dans le RPP de 1999-2000) qui travaillent avec CFC à la réalisation d'objectifs communs.

Pressions internes importantes

Comme il était indiqué dans des documents publics antérieurs, CFC prévoyait améliorer ses processus ministériels stratégiques pour accroître son efficacité. Un processus de planification, de rapport et d'évaluation plus participatif et systématique a donc été mis au point avant le début du nouveau cycle de planification. CFC, qui en est à sa cinquième année en tant qu'organisation regroupée, a aussi reconnu la nécessité de revoir son orientation générale et de faire participer tout le personnel à cet exercice afin de favoriser un sentiment d'appartenance. L'établissement d'un consensus sur l'orientation de CFC, qui s'est fait parallèlement à l'examen des problèmes internes soulevés par le personnel dans le *Sondage de 1999 auprès des fonctionnaires fédéraux*, a nécessité un investissement important, mais a aussi créé de nombreuses synergies. Un rapport plus détaillé se trouve à la section 4.3 intitulée *Efficacité du Ministère*.

2.2 Tableau des principaux engagements en matière de résultats en 1999-2000 et attentes en matière de rendement

Le tableau des principaux engagements en matière de résultats de 1997 sert de point de départ au processus d'examen du rendement ministériel de 1999-2000. Dans le présent RMR, CFC fait le point sur les principaux résultats prévus mentionnés dans la colonne de droite.

Pour fournir aux Canadiennes et aux Canadiens :	Résultat attendu :
<p>Des politiques gouvernementales affermies et plus équitables par le biais de politiques, de recherches, de lois, de programmes et de services qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, de la diversité des points de vue des femmes et des réalités qui font partie de leur vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ d'ici l'an 2002, l'application de l'analyse comparative entre les sexes intégrée au processus d'élaboration des politiques, des lois et des programmes par les ministères et organismes fédéraux (à compter de la page 10) ○ un ensemble de mesures coordonnées du gouvernement fédéral pour favoriser la promotion de la femme (à la page 11) ○ des principes liés à l'égalité entre les sexes intégrés aux politiques et aux projets conjoints fédéraux-provinciaux-territoriaux dans les secteurs ayant une importance stratégique pour les femmes (à compter de la page 11) ○ la participation active des groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour la promotion de l'égalité et l'intégration de leur contribution aux processus nationaux et internationaux d'élaboration des politiques gouvernementales (à compter de la page 14) ○ l'adoption, par des organisations multilatérales, d'ententes, d'instruments et de politiques favorisant la promotion de la femme (à compter de la page 18) ○ une meilleure base de connaissances sur les questions liées aux politiques gouvernementales et sur leurs répercussions sur les femmes (à compter de la page 19)
<p>Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris des groupes et des institutions des secteurs public, privé et bénévole.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ l'accès des intervenantes et des intervenants à une meilleure base de connaissances sur les questions liées à l'égalité entre les sexes et l'utilisation de cette base par ces personnes (à compter de la page 21) ○ la sensibilisation du public à la question de l'égalité entre les sexes et la prise de mesures concrètes à cet égard, dans diverses collectivités et sur certains enjeux précis (à compter de la page 22)

2.2.1 Des politiques gouvernementales affermies et plus équitables

(millions de dollars)	
Dépenses prévues	6,8
<i>Autorisations totales</i>	7,8

Dépenses réelles en 1999-2000	7,9
--------------------------------------	------------

(Voir la section III pour d'autres renseignements financiers.)

Réalisations en matière de rendement

Attente en matière de résultat : d'ici l'an 2002, l'application de l'analyse comparative (ACS) entre les sexes intégrée au processus d'élaboration des politiques, des lois et des programmes par les ministères et organismes fédéraux

Depuis 1995, CFC a été le catalyseur et le ministère responsable de la mise en oeuvre, dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental, de l'ACS, une démarche systématique, élaborée et adoptée officiellement en tant que politique canadienne d'intégration de l'égalité entre les sexes à tous les programmes et politiques afin de tenir compte des différences entre les femmes et les hommes. Un écart important dans la capacité des ministères a entravé l'application systématique de l'ACS aux processus d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques gouvernementales. Pour combler cette lacune, CFC a créé, en 1999, une direction qui a pour mandat d'accroître les connaissances et les compétences des fonctionnaires gouvernementaux et d'accélérer l'utilisation de l'ACS par les ministères fédéraux. Dans le cadre de cette approche, les premières étapes d'un plan et d'un programme de formation ont été lancées. Une des composantes a été mise à l'essai par cinq ministères. CFC n'a pas vu les résultats de cette formation, mais en fera le suivi en 2000-2001.

D'autres directions de CFC, dont les bureaux régionaux, ont aussi commencé à participer activement à l'approche au moyen d'initiatives de formation et de sensibilisation conçues pour promouvoir le concept aux niveaux communautaire et provincial. Des efforts visant à assurer une plus grande attention à l'égalité des sexes ont aussi connu du succès dans certains réseaux de recherche stratégiques et groupes de travail, ainsi que dans le cadre de forums internationaux. (Voir la page 18 pour plus de détails.)

Il reste un défi de taille à relever, soit de démontrer concrètement comment on prend en compte les différences entre les sexes dans le processus d'élaboration des politiques gouvernementales afin de refléter les besoins et les points de vue de l'ensemble des

Canadiennes et des Canadiens. D'ici trois ans, CFC procédera à une évaluation de l'application et de la validité de l'ACS, afin d'en déterminer la contribution au rendement global du gouvernement en ce qui concerne l'atteinte de résultats sur le plan de l'égalité entre les sexes.

Attente en matière de résultat : un ensemble de mesures coordonnées du gouvernement fédéral pour favoriser la promotion de la femme

Comme il est indiqué ci-après, les préparatifs du Canada pour Beijing +5, la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, étaient une importante priorité de CFC pendant la période visée par le présent rapport, car elle s'inscrivait directement dans la priorité plus vaste du gouvernement consistant à affirmer la place du Canada dans le monde en tant que défenseur des droits fondamentaux, tout en faisant la promotion de son rôle de chef de file relativement à l'égalité des sexes.

- La création du Secrétariat de Beijing +5 à CFC (de l'été 1999 à l'automne 2000) a permis l'élaboration d'une approche pangouvernementale cohérente et unifiée visant à promouvoir efficacement les objectifs du Canada à l'occasion de Beijing +5. Des réalisations précises en prévision de l'événement sont présentées dans les sections sur les attentes en matière de résultat pertinentes. (Voir les pages 16 et 18.)

À l'échelle nationale, la participation et le leadership actifs de CFC au sein de groupes de travail interministériels fédéraux ont été primordiaux pour assurer les progrès dans des dossiers importants pour les femmes sur le plan des politiques gouvernementales. Par exemple :

- CFC a coordonné la contribution des membres du Groupe de travail interministériel sur le trafic des femmes du gouvernement fédéral pendant qu'un protocole international pour combattre le trafic des femmes était négocié par le gouvernement du Canada dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le crime organisé transnational. L'apport du groupe a aussi eu une incidence directe sur la législation fédérale sur le trafic, dont des détails sont présentés ci-dessous.

Attente en matière de résultat : des principes liés à l'égalité entre les sexes intégrés aux politiques et aux projets conjoints fédéraux-provinciaux-territoriaux dans les secteurs ayant une importance stratégique pour les femmes

Le Ministère apprend constamment à connaître et à comprendre ainsi qu'à faire reconnaître la valeur sociale et économique des soins aux personnes à charge et leurs répercussions sur l'autonomie et la sécurité économiques des femmes. Comme il était

précisé dans le RMR précédent et le RPP de 1999-2000, la vision à long terme consiste à améliorer le soutien accordé, par l'entremise des politiques, à la prestation de soins aux personnes à charge. Cette année, CFC a le plaisir de signaler un certain nombre de réalisations à cet égard.

CFC a contribué à un certain nombre de changements apportés aux politiques, qui amélioreront la situation économique des femmes et de leurs familles, plus particulièrement en ce qui concerne les prestations parentales. Dans le budget de février 2000, le gouvernement a annoncé que la durée des prestations serait doublée, qu'elles seraient plus accessibles et que la période d'attente supplémentaire pour les pères qui souhaitent demander de telles prestations serait éliminée. Ces changements permettront à de nombreuses nouvelles mères au Canada de bénéficier d'une plus grande sécurité économique, favoriseront un meilleur développement du jeune enfant et appuieront une participation accrue des pères aux soins dispensés aux enfants. Ils s'inscrivent aussi dans la priorité accordée aux enfants par le gouvernement fédéral.

- CFC a contribué à ce résultat de plusieurs façons. Il a permis aux chercheuses et chercheurs, aux groupes de femmes et aux organisations oeuvrant pour l'égalité de renforcer leur capacité de formuler des recommandations en matière de politiques sur le travail non rémunéré et les soins aux personnes à charge. CFC a aussi présenté un exposé de premier plan au sous-comité des Finances qui examinait l'incidence du régime fiscal et des programmes de transfert sur les familles ayant des enfants à charge¹. La présentation exposait un cadre holistique permettant de comprendre les liens entre le travail rémunéré et non rémunéré et les soins dispensés aux personnes à charge, l'importance de l'égalité entre les sexes pour le bien-être de la famille et l'interaction entre le régime fiscal et les paiements de transfert et d'autres secteurs de politiques qui ont une incidence sur les familles. Elle reposait sur les conclusions d'une recherche et d'une analyse en matière de politiques sur la situation au pays, établies par le Ministère en grande partie à l'aide de sources de données provenant de Statistique Canada sur le travail non rémunéré (données dont peu de pays dans le monde disposent). La présentation établissait aussi des comparaisons de l'aide gouvernementale et des résultats obtenus dans d'autres pays, afin de cerner d'éventuelles orientations pour le Canada, particulièrement dans les domaines de compétence fédérale. On y précisait diverses améliorations qui pouvaient être apportées aux prestations de maternité et parentales, ainsi que des mesures fiscales permettant d'assurer un soutien plus efficace aux familles avec enfants.

¹ Présentation préparée pour le sous-comité du Comité permanent des finances de la Chambre des communes étudiant le régime fiscal et les programmes de transfert tels qu'ils s'appliquent aux familles avec des enfants à charge. Condition féminine Canada, 20 avril 1999.

CFC a aussi permis à une diversité de femmes, ayant des perspectives et des expériences différentes, de participer aux audiences du comité. Des précisions sur le soutien accordé par CFC à la recherche en matière de politiques et à des initiatives publiques sont présentées dans la rubrique portant sur le prochain engagement principal en matière de résultats.

Parmi les autres progrès réalisés sur le plan des politiques qui reflètent la contribution de CFC, mentionnons les efforts déployés pour améliorer l'efficacité de la disposition du Régime de pensions du Canada sur le partage des droits au moment de la rupture du mariage :

- Dans le contexte de l'examen fédéral-provincial-territorial du régime, des accords ont été conclus à la suite de partenariats entre les ministères des ressources humaines, des finances et de la condition féminine, qui ont convenu d'examiner la possibilité de mettre en place un projet pilote.

CFC a réitéré les engagements du discours du Trône au sujet des collectivités plus sécuritaires et de la place du Canada dans le monde en contribuant à un certain nombre d'initiatives stratégiques et de changements conçus pour protéger les victimes de trafic des violations des droits fondamentaux (y compris de l'exploitation physique, sexuelle et économique). Par exemple :

- Le Groupe de travail interministériel sur le trafic, que copréside CFC, a joué un rôle important dans l'inclusion du trafic d'êtres humains en tant que nouvelle infraction à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* déposée devant le Parlement le 6 avril 2000.

L'examen de la Loi canadienne sur les droits de la personne exigeait une ACS immédiate :

- CFC a réagi rapidement en lançant une recherche en matière de politiques et en publiant *Les femmes et la Loi canadienne sur les droits de la personne : recueil de rapports de recherche en matière de politiques*. Cette initiative opportune a apporté une contribution essentielle au dialogue entre le gouvernement et les ONG. Dans son rapport final, *La promotion de l'égalité : une nouvelle vision*, le Comité de révision de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* a longuement cité le document de CFC, particulièrement dans la section portant sur les droits sociaux et économiques.

.....

Attente en matière de résultat : la participation active des groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité et l'intégration de leur contribution aux processus nationaux et internationaux d'élaboration des politiques gouvernementales

Fidèle à la priorité gouvernementale visant à favoriser la participation des Canadiennes et des Canadiens, CFC avait notamment comme important objectif en 1999-2000 de recueillir les vues d'une diversité de femmes sur des questions les intéressant et de faire en sorte que ces points de vue soient pris en compte dans le cadre des politiques gouvernementales.

- CFC a organisé des ateliers, des symposiums et des colloques sur des sujets précis et a utilisé diverses méthodes pour procéder à des consultations sur des questions clés, dont le travail non rémunéré et les soins aux personnes à charge, ce qui a contribué à l'amélioration des prestations parentales.
- La vaste consultation que CFC a tenue en décembre 1999 sur l'égalité entre les sexes a été une étape importante en vue de la participation d'intervenantes et d'intervenants au processus d'élaboration de politiques du gouvernement du Canada. Il y a eu, à cette occasion, des sessions avec des ministres et des ateliers qui ont permis aux participantes et aux participants d'avoir des discussions approfondies sur quatre thèmes établis en fonction des priorités du gouvernement, de CFC et des dossiers que les femmes avaient identifiés comme étant importants : les soins de santé, les questions économiques, la violence faite aux femmes et les droits de la personne. Les participantes et participants ont ainsi pu acquérir une meilleure compréhension du processus d'élaboration des politiques, et les représentantes et représentants gouvernementaux en ont retiré une plus grande appréciation des priorités des femmes en matière de politiques et des divers défis qu'elles doivent relever. Cet exercice a appuyé l'initiative gouvernementale *Partenaires avec le secteur bénévole au bénéfice des Canadiennes et des Canadiens* qui, entre autres objectifs, vise à accroître la capacité du secteur bénévole sur le plan de l'élaboration des politiques et les contacts entre les organisations partenaires et les ministères.

Bien que la consultation ait été considérée comme nécessaire par les participantes et participants, le processus a souffert des échéanciers serrés et des ressources limitées. Il a été recommandé qu'à court et moyen terme les prochaines consultations devraient s'appuyer sur ce qui a été appris; qu'elles assurent aux participantes et aux participants plus de temps pour se préparer ainsi que des ressources suffisantes à cette fin et pour y assister, et qu'elles soient plus petites et axées sur un ou deux dossiers à la fois. Assurer la représentation de la diversité des réalités et des points de vue des femmes demeure un défi.

Afin de donner suite aux principales recommandations issues de la consultation de 1999, CFC a immédiatement assuré le suivi de deux nouveaux dossiers considérés comme prioritaires par les participantes et participants, confirmant ainsi les grandes orientations du discours du Trône de 1999 :

- CFC a organisé une table ronde des femmes autochtones sur l'égalité entre les sexes afin d'examiner des modèles et des principes de consultation des femmes autochtones. Cet exercice s'est avéré une étape historique vers la participation de la diversité des femmes autochtones (Premières nations, Inuites, Métisses, Indiennes inscrites et non inscrites, vivant dans les réserves et hors réserve) au processus fédéral d'élaboration des politiques.
- Comme suite à une initiative de CFC sur l'égalité des sexes et le problème des sans-abri qui a réuni six ministères et secrétariats fédéraux, douze représentantes et représentants provinciaux et territoriaux et une représentante autochtone d'associations de maisons de transition, cinq premiers refuges se sont joints au projet pilote national de collecte de données sur l'utilisation des refuges par les sans-abri. L'information recueillie, y compris des données sur les femmes et les enfants sans-abri victimes de violence familiale, contribuera à établir une base de connaissances sur chacun des sexes, qui permettra aux gouvernements et à d'autres parties de mieux planifier et évaluer les politiques et programmes conçus pour réduire le nombre de sans-abri.

CFC a assuré et facilité la participation de groupes de femmes à la première conférence ministérielle sur les femmes de la Francophonie. Le Ministère a aussi facilité la participation de groupes de femmes à la première réunion des ministres responsables de l'avancement de la femme de l'Organisation des États américains et à la sixième réunion des ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine.

CFC a aussi offert de l'aide financière et des services professionnels pour assurer une participation efficace de groupes de femmes canadiens et d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité aux rencontres préparatoires des régions définies par les Nations Unies, ainsi qu'aux rencontres du comité préparatoire de Beijing +5. La participation a été facilitée par la conscientisation, la formation de partenariats et le renforcement des capacités des intervenantes et des intervenants.

La participation de ces groupes comme membres de délégations officielles et comme observatrices et observateurs indépendants :

- a permis la création d'un groupe informé d'ONG canadiennes, au fait des engagements internationaux du Canada relativement à la promotion de l'égalité entre les sexes et de la dynamique internationale des dossiers connexes. Avec ces connaissances, les ONG ont préparé des documents d'analyse, exercé des pressions

auprès des gouvernements et suivi les négociations au sujet du document faisant état des résultats qui avait été préparé en vue de Beijing +5;

- a apporté le point de vue des citoyennes et des citoyens canadiens et des ONG au processus de négociation du Canada;
- a accru la coopération et le partage d'information entre le gouvernement et les ONG;
- a sensiblement accru la diffusion de ces connaissances auprès de la collectivité et à l'étranger, grâce au partage de l'information, des résultats et des expériences.

Dans ses efforts pour renforcer la capacité des Canadiennes et des Canadiens d'influer sur le processus intérieur d'élaboration des politiques :

- CFC a appuyé la mise au point des *Étapes d'un processus d'élaboration de politiques crédibles et inclusives*, un outil d'évaluation qui recense les éléments dont ont besoin les organisations communautaires et les gouvernements pour collaborer efficacement à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à la réforme de politiques gouvernementales.

Tout en renforçant les capacités des intervenantes et des intervenants pour leur permettre de participer au processus d'élaboration des politiques, CFC a travaillé à la formation et à l'amélioration de partenariats entre les gouvernements et les secteurs privé et bénévole (de la collectivité au niveau national), élément clé de la réforme et du renouvellement de la politique sociale. Des exemples d'activités appuyées par CFC à cette fin sont présentés ci-après :

- En mettant l'accent sur la question du travail non rémunéré (plus précisément sur la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales), l'Association féminine d'éducation et d'action sociale a distribué une trousse d'information à son réseau, a organisé une activité de sensibilisation dans plus de 170 collectivités (et a rejoint 5 000 femmes), a présenté une séance de sensibilisation avec des intervenantes et des intervenants clés (ministères provinciaux et syndicats), a cerné des activités afin de sensibiliser les entreprises et a activement relancé la question auprès d'instances internationales. Dans le contexte d'une réponse publique au besoin de plus en plus grand de soins non rémunérés dans le cadre du système de santé, le groupe a aussi présenté au gouvernement du Québec une déclaration appuyée par 50 000 personnes et remis à ses 430 sections locales un guide pour engager le dialogue avec les autorités dans le but de résoudre les problèmes connexes. La sensibilisation plus grande du public a fait en sorte que, partout dans la province, des bénévoles ont offert leur aide à des comités de soutien créés pour fournir aux bénéficiaires et aux prestataires de soins de plus amples renseignements sur les soins de santé.

Ces activités ont contribué aux priorités gouvernementales consistant à assurer le dynamisme de l'économie, la santé et la qualité des soins. Elles cadraient aussi avec

la priorité de CFC visant à accroître l'autonomie économique des femmes en sensibilisant le milieu des affaires, les syndicats et le secteur des soins de santé à l'importance de reconnaître le travail non rémunéré dans les politiques sur le travail.

- Avant que le gouvernement fédéral annonce, dans le budget de 2000, la prolongation des prestations parentales, l'Université du Québec à Montréal/Relais-Femmes et Naissance-Renaissance ont publié deux rapports sur la valeur économique de la périnatalité. Les conclusions de l'étude peuvent en outre fournir aux gouvernements provincial et fédéral de l'information afin d'évaluer les nouvelles prestations et les nouveaux programmes d'aide aux familles canadiennes.
- La Womenspace Association a joué un rôle de premier plan dans la reconnaissance, par Industrie Canada, des enjeux et des problèmes liés à l'absence d'une ACS dans l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes qui font la promotion de l'accès aux technologies de l'information et des communications. Grâce à cette information, des programmes seront conçus pour aider un plus grand nombre de femmes à participer à l'économie axée sur le savoir, ce qui contribuera à donner suite à la priorité gouvernementale consistant à assurer le dynamisme de l'économie (et à l'atteinte des objectifs de l'initiative du *Gouvernement en direct* d'ici 2004), ainsi qu'à la réalisation de la priorité de CFC visant à accroître l'autonomie économique des femmes.
- Dans la foulée d'une initiative du Calgary Justice Working Committee visant à promouvoir les changements au niveau des institutions et dans les politiques des systèmes judiciaire et juridique et des services sociaux, des politiques et des protocoles sont mis en place pour assurer une meilleure coordination des services aux victimes de violence familiale ainsi qu'aux agresseurs. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un projet pilote de quatre ans dont le budget s'élève à 6 millions de dollars, appuyé par les ministères fédéral et provincial et par la ville de Calgary. Si ce partenariat entre le système judiciaire et des organismes de la collectivité est un succès, il pourrait devenir un modèle pour d'autres villes. Cette activité s'inscrit dans la priorité du gouvernement destinée à rendre les collectivités plus sécuritaires et a donné lieu à des changements aux programmes et politiques qui réduiront la violence à l'endroit des femmes et des enfants, ce qui constitue une priorité de CFC.
- L'Institut canadien de recherches sur les femmes a publié un nouveau rapport de recherche, *L'évolution des soins à domicile et la fragilité financière des femmes*, qui a permis à de nombreuses organisations communautaires et à des autorités sanitaires régionales ou locales récemment formées de mieux évaluer l'incidence des soins à domicile sur les femmes. Plus de 1 000 exemplaires du document ont été demandés par les gouvernements et des intervenantes et des intervenants non gouvernementaux qui s'intéressent aux politiques.

En plus d'influer sur la politique intérieure et la politique étrangère, les efforts et les partenariats dont il a été question ont contribué sensiblement à promouvoir non seulement

les priorités de CFC, mais aussi celles du gouvernement relativement à la santé, aux soins de qualité, au dynamisme de l'économie, aux enfants, au renforcement des collectivités, aux relations avec les peuples autochtones du Canada et à la place du Canada dans le monde.

Attente en matière de résultat : l'adoption, par des organisations multilatérales, d'ententes, d'instruments et de politiques favorisant la promotion de la femme

Conscient de l'importance de la coopération internationale face aux répercussions de la mondialisation sur les droits fondamentaux et sur la qualité de vie à l'intérieur des frontières nationales, le Ministère continue de favoriser une compréhension commune des concepts et des pratiques exemplaires de l'ACS auprès d'un certain nombre d'instances internationales. Les initiatives connexes contribuent sensiblement à l'affirmation de la place du Canada dans le monde et au renforcement des institutions multilatérales.

Grâce en partie au leadership et à l'engagement de CFC dans ce secteur, de nouveaux mandats et plans d'action ont été mis au point et adoptés par ces organisations afin de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'intégration des différences entre les sexes aux processus d'élaboration des politiques. Citons comme exemples :

- la Déclaration de Luxembourg, adoptée en février 2000 à l'occasion de la première conférence des femmes de la Francophonie. En tant que membre du groupe de travail formé pour préparer et rédiger le projet de Déclaration, CFC a proposé (et obtenu) l'inclusion d'un libellé sur les droits de la personne qui tient compte des différences entre les sexes;
- le Cadre d'intégration des femmes à l'APEC, où CFC a joué un rôle déterminant dans l'introduction de la notion et la rédaction du texte, et qui a reçu l'aval des dirigeantes et dirigeants de l'APEC en septembre 1999. On compte aussi le Groupe consultatif spécial pour l'intégration des sexes, qui a été formé en octobre 1999 afin de fournir à l'APEC des conseils et des connaissances spécialisées sur l'égalité des sexes pour la mise en oeuvre du Cadre.

Aux réunions du comité préparatoire de Beijing +5, le Canada a réussi à former des partenariats clés avec d'autres gouvernements sur des objectifs stratégiques en matière de politiques à promouvoir à l'occasion de la Session extraordinaire des Nations Unies. Par exemple :

- L'expertise de CFC a apporté une contribution de premier plan aux importants accords intervenus à l'occasion des rencontres régionales de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, dont fait partie le Canada. Il s'agit

notamment de mesures pour éliminer le trafic des femmes et des filles ainsi que d'un accord selon lequel le travail non rémunéré devrait être pris en compte dans les politiques sur le revenu, le marché du travail et la sécurité sociale.

L'appui d'autres États est essentiel à l'avancement des objectifs canadiens d'égalité entre les sexes au niveau international. L'expérience, l'expertise et les qualités de négociateur du Canada exercent certainement une influence dans les tribunes internationales. Cependant, comme le Canada ne contrôle pas le programme international, il est impossible de garantir l'atteinte des résultats visés.

Attente en matière de résultat : une meilleure base de connaissances sur les questions liées aux politiques gouvernementales et sur leurs répercussions sur les femmes

La mondialisation croissante, les changements démographiques comme le vieillissement et les changements aux structures familiales, dans un monde de plus en plus axé sur la technologie, exigeront de nouvelles interventions de la part du gouvernement du Canada. Étant donné que les femmes représentent 51 p. 100 de la population et que la discrimination systémique empêche encore beaucoup de femmes d'atteindre leur plein potentiel, il sera essentiel, pour assurer le bien-être économique et social actuel et à venir du Canada, de déployer des efforts pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans le domaine des politiques gouvernementales. Dans le cadre de son rôle de centre de connaissances et d'expertise sur l'égalité entre les sexes dans des domaines de première importance pour les Canadiennes et les Canadiens et pour le gouvernement du Canada, le Ministère :

- a publié et diffusé plusieurs rapports de recherche en matière de politiques en 1999-2000 (voir l'annexe B);
- a produit, en partenariat avec Statistique Canada, un livret² qui fournit des données sur les femmes et les hommes au Canada, dont des statistiques sur le travail rémunéré et non rémunéré; plus de 1 500 exemplaires de ce livret gratuit ont été distribués en cinq mois;
- a travaillé avec Industrie Canada et d'autres ministères gouvernementaux pour établir une base de connaissances sur les problèmes auxquels sont confrontées les travailleuses autonomes au Canada. Ces efforts viennent s'ajouter à la contribution de CFC dans le domaine des femmes d'affaires et du commerce extérieur.

² *Les femmes et les hommes au Canada : un aperçu statistique*, Condition féminine Canada, 1999

La violence faite aux femmes et aux enfants demeure un problème au Canada et constitue un défi de taille pour la priorité gouvernementale consistant à renforcer les collectivités (et à les rendre plus sécuritaires). Les réalisations de CFC en vue d'améliorer la base de connaissances sur la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants par l'octroi de fonds et un travail en partenariat comprennent :

- un document rédigé en langage simple à l'intention des décisionnaires et des prestataires de services, dans lequel on explique comment les processus de règlement extrajudiciaire des conflits sont mieux adaptés aux différences entre les sexes, notamment aux préoccupations des femmes quant à leur sécurité, a été publié par la Provincial Association Against Family Violence in Newfoundland. Le tribunal unifié de la famille, les services aux victimes, la division jeunesse, les services de santé et communautaires, les services de médiation communautaire, la Gendarmerie royale du Canada et d'autres groupes y ont contribué;
- un guide d'évaluation des risques élevés a été préparé, imprimé et présenté par la Manitoba Association of Women and the Law (MAWL). Il est utilisé par des professionnelles et des professionnels, dont des médecins, des avocates et des avocats ainsi que des travailleuses et des travailleurs sociaux, pour déterminer les situations à risque élevé dans les cas de violence familiale. La faculté de droit de l'Université du Manitoba a appuyé cette initiative et a intégré le guide d'évaluation à ses cours de droit. Ce guide a aussi été présenté à des groupes de jeunes et des organisations de défense des droits des femmes;

et en particulier avec l'Alliance des cinq centres de recherche sur la violence :

- une identification préliminaire des lois et politiques qui ont une incidence sur les filles immigrantes et réfugiées effectuée par le Feminist Research, Education, Development and Action (FREDA) Centre, qui permettra de formuler des recommandations afin de prévenir la violence dans la vie des filles immigrantes et réfugiées, en consultation avec des partenaires communautaires;
- un examen juridique de la détention de filles victimes de prostitution et un examen à l'échelle du Canada des programmes et politiques qui portent sur les enfants et les jeunes impliqués dans la prostitution, réalisés par le Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE) Tri Provincial Network on Family Violence Research, qui fourniront aux décisionnaires de l'information pour leur permettre de trouver des solutions efficaces en matière de politiques au problème répandu de l'exploitation sexuelle d'enfants.

En étant l'hôte d'un atelier intitulé *Équilibre entre droits de la personne et justice pénale* à l'occasion d'une conférence internationale du projet Metropolis (coopérative internationale de recherche qui examine les répercussions de la migration internationale sur les villes) :

- CFC a facilité les échanges sur les connaissances et les expériences de divers pays en matière de lutte contre le trafic, en plus de contribuer à améliorer les connaissances sur le sujet. Des options pour l'élaboration de cadres de politique connexes ont aussi fait l'objet de discussions.

2.2.2 Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces

(millions de dollars)	
Dépenses prévues	9,0
<i>Autorisations totales</i>	<i>11,1</i>
Dépenses réelles en 1999-2000	10,4

(Voir la section III pour d'autres renseignements financiers.)

Réalisations en matière de rendement

Attente en matière de résultat : l'accès des intervenantes et des intervenants à une meilleure base de connaissances sur les questions liées à l'égalité entre les sexes et l'utilisation de cette base par ces personnes

Comme l'indiquaient les deux derniers RPP, CFC prévoyait une augmentation substantielle de l'intérêt public à la suite de ses activités internationales et de ses stratégies visant à accroître la sensibilisation. Pour faciliter l'utilisation de ses connaissances et de son expertise, CFC a ouvert deux points d'accès au public : la Bibliothèque commémorative Florence Bird, qui se trouve à l'administration centrale de CFC, à Ottawa, et une nouvelle section sur son site Web qui présente le travail fait relativement à Beijing +5 et de l'information sur cet événement.

- Le site Web de CFC a donc connu une croissance significative de son achalandage en cette troisième année de fonctionnement. Il y a eu une augmentation de 45 p. 100 du nombre de pages Web consultées et de 24 p. 100 des téléchargements de publications. Les demandes de renseignements à la bibliothèque ont connu une hausse de 40 p. 100. La demande de publications en français s'est accrue de 25 p. 100, alors que le nombre de documents distribués (près de 50 000) a augmenté de 4 p. 100. Le nombre de demandes internationales de publications de CFC a plus que triplé (421 demandes contre 129 en 1998).
- Le contenu nouveau et à jour du site Web de CFC a attiré divers intervenantes et intervenants qui souhaitaient obtenir plus d'information sous forme de documents de

recherche en matière de politiques, de mises à jour sur Beijing +5 et de matériel promotionnel sur des activités commémoratives pour faire de la sensibilisation aux questions liées à l'égalité des sexes, comme la violence.

- Les demandes officielles d'accès à l'information ont augmenté de 115 p. 100 au cours des deux derniers exercices. En 1999-2000, les réponses aux demandes ont toutes été fournies à temps.

Attente en matière de résultat : la sensibilisation du public à la question de l'égalité entre les sexes et la prise de mesures concrètes à cet égard, dans diverses collectivités et sur certains enjeux précis

- Pour souligner le dixième anniversaire de la tragédie de l'École Polytechnique, CFC a organisé une *Cérémonie des roses* sur la colline du Parlement à l'occasion de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes de 1999. Des leaders et des participantes et participants de tous les partis politiques fédéraux représentés à la Chambre des communes ont assisté à cette cérémonie. Pour la première fois, CFC a aussi préconisé l'observation d'une minute nationale de silence pendant la cérémonie. La cérémonie a fait l'objet d'une couverture sans précédent dans la presse électronique et écrite nationale et régionale et a reçu l'appui de plusieurs autres législatures, ce qui a contribué à sensibiliser davantage le public à la question permanente et systémique de la violence à l'endroit des femmes et au fait que l'ensemble de la société doit travailler à mettre un terme à la violence.
- Pour la première fois de son histoire, la cérémonie de remise du Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire « personne » a eu lieu à l'extérieur d'Ottawa, soit à Calgary, afin de coïncider avec le dévoilement d'un monument en l'honneur des cinq femmes célèbres qui, il y a 70 ans, ont mis le gouvernement du Canada au défi de nommer une femme au Sénat. La cérémonie a permis à un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens d'assister et de participer à certaines des activités importantes de CFC pour souligner des efforts en vue de promouvoir l'égalité des femmes.

Fidèle à son engagement de fournir plus d'information aux intervenantes et aux intervenants et de faire porter stratégiquement ses efforts non seulement sur les groupes de femmes et les autres organisations oeuvrant pour l'égalité, mais aussi sur le grand public :

- CFC a publié et distribué plus de 5 000 exemplaires du *Bottin des programmes et des services du gouvernement fédéral à l'intention des femmes*, outil de consultation aisée.

Les bureaux régionaux de CFC ont un rôle important à jouer pour permettre au gouvernement fédéral de demeurer en contact avec ses collectivités et pour faciliter l'échange d'information. Les principaux efforts déployés grâce à l'aide financière et aux services professionnels de CFC pour sensibiliser le public et pour favoriser des interventions afin de régler des problèmes liés à l'égalité entre les sexes sont notamment les suivants :

- Les groupes de femmes canadiens jouent un rôle clé dans l'organisation de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Une initiative menée par la Fédération des femmes du Québec, la Marche a pour but d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la pauvreté et la violence à l'endroit des femmes. Cette opération d'envergure mondiale se terminera par la présentation, en octobre 2000, de recommandations sur ces questions aux Nations Unies.
- Un partenariat de financement comptant l'organisation Saskatoon Communities for Children a donné des résultats intéressants et a mobilisé la communauté contre l'exploitation sexuelle des filles. En plus d'ouvrir une maison d'hébergement pour les enfants à risque, le groupe a obtenu l'adoption par le conseil municipal de Saskatoon d'une résolution qui incite le gouvernement provincial à adopter des lois plus strictes à l'endroit des agresseurs; la proclamation d'une semaine de sensibilisation pour mettre un terme à l'exploitation des enfants et des jeunes (du 6 au 12 mars 2000) ainsi que la mise sur pied d'un comité provincial multipartite pour prévenir la violence et l'exploitation par le commerce du sexe.

.....

.....

Section III : Rendement financier

.....

3.1 Aperçu du rendement financier

En 1999-2000, le budget initial de CFC (c.-à-d. les dépenses prévues³) était de 17,1 millions de dollars, montant qui comprend les subventions ainsi que les coûts liés au travail de sept directions et des opérations régionales. Le budget total disponible (c.-à-d. les autorisations totales⁴) était de 21,2 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 4,1 millions de dollars sur le budget initial. La ventilation est la suivante :

- 0,7 million provenant principalement du report autorisé du budget de fonctionnement de 1998-1999 et d'un montant visant à aider le Ministère à régler en partie les problèmes inhérents à la charge de travail (Budget supplémentaire des dépenses « A »);
- 3,2 millions, dont 0,2 million au titre du régime d'avantages sociaux des employés, pour le rôle joué par CFC dans la préparation du Canada à Beijing +5 et sa participation à cette Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, en juin 2000. (Budget supplémentaire des dépenses « B »);
- 0,2 million à titre de dédommagement pour les conventions collectives.

En 1999-2000, les dépenses totales réelles étaient de 20,9 millions de dollars. Le solde du budget de fonctionnement prévu entre les autorisations totales et les dépenses, qui est de 0,3 million de dollars, sera reporté afin d'aider CFC à répondre à ses besoins opérationnels en 2000-2001 (comme la participation du Canada à Beijing +5).

En 1999-2000, le crédit approuvé de CFC au titre des subventions était de 8,2 millions de dollars. Il n'y a pas d'écart entre le montant des dépenses totales au titre des subventions et le montant des dépenses prévues et les autorisations totales. Les tableaux des pages suivantes fournissent de plus amples renseignements financiers sur l'exercice 1999-2000.

³ Les dépenses prévues reflètent les données figurant dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de CFC pour 1999-2000.

⁴ Les autorisations totales (y compris le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses et les autres autorisations comme le produit de la disposition de biens de l'État) reflètent les données qui paraissent dans les Comptes publics de CFC pour 1999-2000.

3.2 Tableaux financiers récapitulatifs

3.2.1 Sommaire des crédits approuvés

(\$ millions)	Crédit	1999-2000		
		Dépenses prévues ⁽¹⁾	Autorisations totales ⁽²⁾	Dépenses réelles
	Condition féminine Canada Bureau de la coordonnatrice			
130	Dépenses de fonctionnement	7,8	11,7	11,4
135	Subventions	8,3	8,3	8,3
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employées et employés	1,0	1,2	1,2
	Total pour le Ministère	17,1	21,2	20,9

⁽¹⁾ Les données pour 1999-2000 correspondent à celles du RPP de CFC pour 1999-2000.

⁽²⁾ Les autorisations totales représentent la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations. (Voir Aperçu du rendement financier pour plus de détails.)

3.2.2 Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles*

(en millions de dollars) Secteur d'activité/ Principaux engagements en matière de résultats ⁽¹⁾	ETP ⁽²⁾	Fonction- nement	Immobi- lisations	Subventions et contributions votées	partiel : Dépenses brutes votées	Total et contributions prévues par la Loi	Subventions Total dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles ⁽³⁾	Total dépenses nettes
Promotion de l'égalité entre les sexes									
1. Politiques gouvernementales équitables	41,35	3,9	—	2,9	6,8	—	6,8	—	6,8
	<i>45,15</i>	<i>4,9</i>	—	<i>2,9</i>	<i>7,8</i>	—	<i>7,8</i>	—	<i>7,8</i>
	44,15	5,0	—	2,9	7,9	—	7,9	—	7,9
2. Intervenantes et intervenants informés et efficaces	53,5	3,6	—	5,4	9,0	—	9,0	—	9,0
	<i>58,7</i>	<i>5,7</i>	—	<i>5,4</i>	<i>11,1</i>	—	<i>11,1</i>	—	<i>11,1</i>
	57,7	5,0	—	5,4	10,4	—	10,4	—	10,4
3. Efficacité du Ministère	16	1,3	—	—	1,3	—	1,3	—	1,3
	<i>19</i>	<i>2,3</i>	—	—	<i>2,3</i>	—	<i>2,3</i>	—	<i>2,3</i>
	19	2,6	—	—	2,6	—	2,6	—	2,6
Total des dépenses prévues	110,85	8,8	—	8,3	17,1	—	17,1	—	17,1
<i>Autorisations totales</i>	<i>122,85</i>	<i>12,9</i>	—	<i>8,3</i>	<i>21,2</i>	—	<i>21,2</i>	—	<i>21,2</i>
Total des dépenses réelles	120,85	12,9	—	8,3	20,9	—	20,9	—	20,9
Autres dépenses									
Coût des services offerts par d'autres ministères ⁽⁴⁾									1,4
<i>Autorisations totales</i>									<i>1,4</i>
Total des dépenses réelles									1,4
Coût net du programme									18,5
<i>Autorisations totales</i>									<i>22,6</i>
Dépenses réelles totales									22,3

⁽¹⁾ Les dépenses totales prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles sont présentées pour chaque secteur de service en fonction de la SPRR de CFC; il peut y avoir chevauchement des ressources sur plus d'un engagement sur le plan des résultats.

⁽²⁾ Voir l'organigramme pour les ETP prévus. Les ETP correspondent à l'effectif réel d'ETP ayant travaillé toute l'année et un chiffre est établi au prorata pour les personnes qui ont travaillé moins d'un an.

⁽³⁾ Les recettes disponibles, auparavant appelées recettes à valoir sur le crédit, doivent être signalées. Ne s'applique pas à CFC.

⁽⁴⁾ Le montant de 1,4 million de dollars est basé sur les dépenses prévues pour 1999-2000, présentées dans le RPP de CFC pour 1999-2000.

Légende : Les chiffres en caractères ordinaires correspondent aux dépenses prévues, les chiffres *en italiques*, aux autorisations totales (Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire des dépenses), et les chiffres **en caractères gras**, aux dépenses réelles.

3.2.3 Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1997-1998 ⁽¹⁾	Dépenses réelles 1998-1999 ⁽¹⁾	1999-2000		
			Dépenses prévues ⁽²⁾	Autorisations totales ⁽²⁾	Dépenses réelles
Promotion de l'égalité entre les sexes	17,3	17,6	17,1	21,2	20,9
Total	17,3	17,6	17,1	21,2	20,9

⁽¹⁾ L'écart financier entre les dépenses réelles de 1998-1999 et celles de 1997-1998 est principalement attribuable au report autorisé par Condition féminine Canada de 1997-1998 à 1998-1999 et du dédommagement pour les négociations collectives.

⁽²⁾ Les dépenses prévues pour 1999-2000 correspondent à celles du RPP de CFC pour 1999-2000. Les autorisations totales pour 1999-2000 représentent la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations. (Voir Aperçu du rendement financier pour plus de détails.)

3.2.4 Paiements de transfert

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1997-1998 ⁽¹⁾	Dépenses réelles 1998-1999 ⁽¹⁾	1999-2000		
			Dépenses prévues ⁽²⁾	Autorisations totales ⁽²⁾	Dépenses réelles
Programme de subventions					
Promotion de l'égalité entre les sexes	8,4	8,3	8,3	8,3	8,3
Total des paiements de transfert	8,4	8,3	8,3	8,3	8,3

⁽¹⁾ En 1998-1999, le crédit pour subvention de CFC reflète la réduction de 0,16 million de dollars découlant de l'Examen des programmes II.

⁽²⁾ Les données sur les dépenses prévues en 1999-2000 correspondent à celles du RPP de CFC pour 1999-2000.

.....
Section IV:Aperçu du Ministère
.....

4.1 Mandat, vision et mission

Mandat statutaire :

Condition féminine Canada a été créé par le gouvernement du Canada en 1976 afin de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s’y rapportent ». (Décret 1976-779)

La mise en oeuvre du mandat de CFC est orientée par *À l’aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l’égalité entre les sexes (le Plan fédéral)* et est renforcée par la *Charte canadienne des droits et libertés (la Charte)*, ainsi que par les engagements pris par le Canada dans le cadre du *Programme d’action (Beijing 1995)* et de la *Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes* des Nations Unies.

Vision :

La vision de CFC est de jouer un rôle crucial dans le respect des engagements du gouvernement du Canada de bâtir une société qui englobe et respecte l’ensemble des Canadiennes et des Canadiens, en faisant la promotion de l’égalité entre les sexes et de l’inclusion et de la participation, au Canada, des femmes et des filles, dans toute leur diversité.

Mission :

Promouvoir l’égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

La démarche adoptée par le Canada afin de promouvoir l’égalité entre les sexes repose sur une reconnaissance du fait que la diversité des femmes doit être prise en compte dans nos systèmes sociaux, économiques, culturels et politiques — que des causes systémiques sont à l’origine de l’inégalité des femmes et la perpétuent. Le concept de l’égalité entre

les sexes reconnaît qu'un traitement identique des femmes et des hommes n'est pas garant de résultats égaux. Les femmes et les hommes sont des partenaires dans la quête de l'équité et profitent tous des avantages de l'égalité. Le concept tient en outre compte du fait que l'âge, la race, l'origine ethnique, les incapacités, l'âge, le statut d'autochtone et le revenu ont aussi une incidence sur la situation des femmes.

C'est ce concept de l'égalité qui est enchâssé dans la *Charte* et appuyé par le *Plan fédéral*.

4.2 Cadre de fonctionnement

Secteur d'activité

Promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation de toutes les femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

La *coordonnatrice* de CFC dirige le Ministère et relève, sur le plan juridique, de la ministre responsable de la Situation de la femme et, au quotidien, de la secrétaire d'État (Situation de la femme).

La *Direction des services de l'exécutif et de l'information* est responsable des services de planification et de rapport et assure des services de coordination et d'appui à la coordonnatrice et à la secrétaire d'État (Situation de la femme), y compris des services de liaison ministérielle et de correspondance. Elle offre également des services de bibliothèque et d'information, de gestion et de distribution des documents, et de traduction, qui appuient tous les aspects du travail du Ministère.

La *Direction de l'analyse et de l'élaboration des politiques et des relations extérieures* examine les politiques, mesures législatives, initiatives et programmes actuels et prévus du gouvernement fédéral et les soumet à une ACS. Elle formule des recommandations et des stratégies et travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux à la promotion de l'égalité entre les sexes. Elle mène des activités innovatrices afin de combler les lacunes des politiques relativement aux questions qui préoccupent les femmes. Elle collabore en outre avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations internationales et d'autres gouvernements dans le cadre d'activités liées aux politiques.

La *Direction des communications et des consultations* renseigne les groupes de femmes et le public sur les priorités et les programmes du gouvernement fédéral par rapport à la situation des femmes. Elle sert de point de contact pour les communications externes et les conseils et la planification touchant les consultations. Elle rédige des discours et s'occupe des relations avec les médias. De plus, elle est responsable de l'analyse des

médias, elle répond aux demandes de renseignements du public, elle produit des publications et elle fournit des conseils et du matériel promotionnel pour des activités spéciales.

La *Direction de l'analyse comparative entre les sexes* aide d'autres ministères et organismes fédéraux à mettre en place des processus qui permettront d'intégrer l'ACS à l'ensemble de leurs activités d'élaboration de politiques et de programmes.

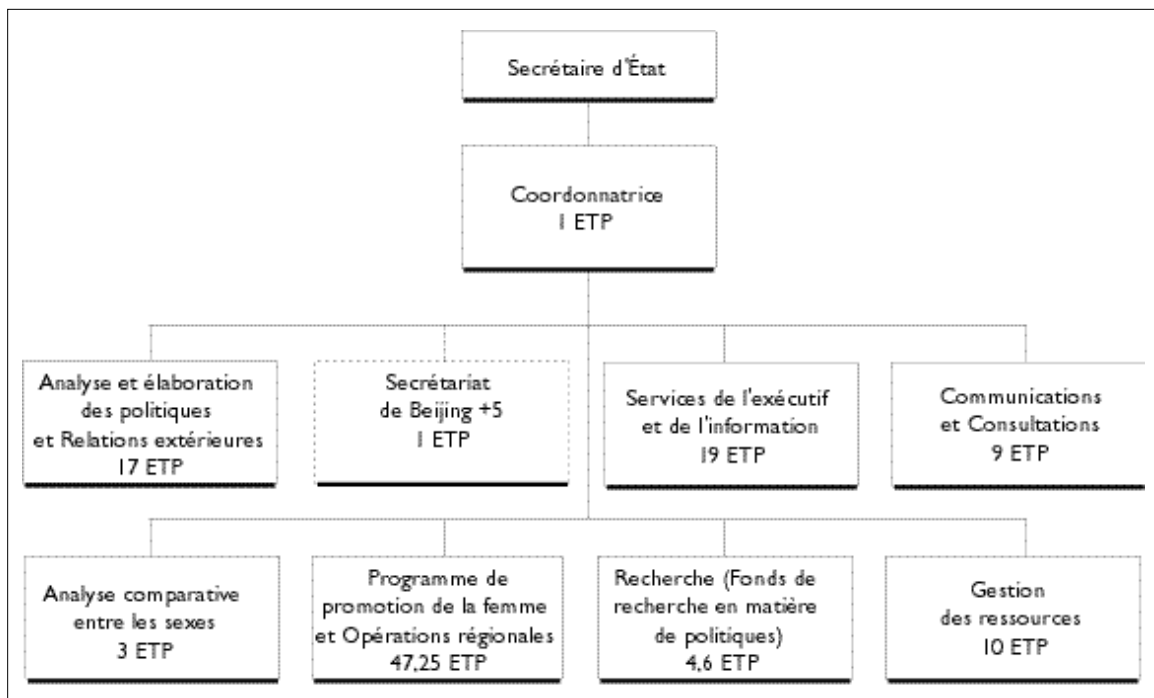
La *Direction du Programme de promotion de la femme et des opérations régionales* fournit de l'aide financière et des services professionnels à des groupes de femmes et à d'autres organisations bénévoles aux niveaux communautaire, régional et national, dans le but de promouvoir l'égalité des femmes. CFC a un lien direct avec des collectivités et des intervenantes et intervenants de tout le Canada, grâce à 27 agentes ou agents de programmes dans les régions.

La *Direction de la recherche* est responsable du fonctionnement et de la gestion du Fonds de recherche en matière de politiques, qui attribue des contrats pour des recherches prospectives à plus long terme en matière de politiques, ainsi que pour des recherches urgentes à plus court terme sur des enjeux liés à l'égalité des femmes. La Direction apporte en outre une contribution axée sur la recherche à l'analyse et à l'élaboration de politiques sur l'égalité des sexes, fournit de l'information aux groupes de femmes, aux chercheuses et chercheurs et à d'autres publics cibles sur des recherches courantes et récentes, et collabore avec des ministères ainsi que des organismes de recherche canadiens et internationaux à des initiatives et à des projets de recherche en matière de politiques.

La *Direction de la gestion des ressources* est responsable de la reddition de comptes prévue par la loi et fournit des services dans les domaines de la gestion des ressources humaines et financières, de l'informatique, des télécommunications, de la sécurité et de la gestion du matériel et des contrats.



**Condition féminine Canada
Organigramme
111,85 ETP***



*ETP = Équivalent temps plein. Des ressources de toutes les directions appuient ou soutiennent le secteur d'activité et les principaux engagements en matière de résultats de CFC.

Les changements suivants ont été apportés à l'organigramme de CFC par rapport au RPP de 1999-2000 :

- La *Direction de l'analyse et de l'élaboration des politiques et des relations extérieures* comprend maintenant les composantes fédérales-provinciales-territoriales et internationales;
- La Direction des relations extérieures et des communications est devenue la *Direction des communications et des consultations*, cette direction étant le point de contact pour les communications extérieures et pour les conseils et la planification touchant les consultations;
- La *Direction de l'analyse comparative entre les sexes* a été créée afin d'accélérer la mise en oeuvre de l'ACS dans l'ensemble de l'administration fédérale d'ici 2002; et

- Le *Secrétariat de Beijing +5*, en place de l'été 1999 à l'automne 2000, vise à permettre l'élaboration d'une approche pangouvernementale cohérente et unifiée afin de promouvoir efficacement les objectifs du Canada à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, Beijing +5, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

4.3 Efficacité du Ministère

(millions de dollars)	
Dépenses prévues	1,3
<i>Autorisations totales</i>	2,3
Dépenses réelles en 1999-2000	2,6

(Voir la section III pour d'autres renseignements financiers.)

Réalisations en matière de rendement

Attentes en matière de résultats :

- Examen des processus stratégiques et de la structure de planification du Ministère;
- Examen du cadre d'évaluation du programme de financement;
- Préparation au passage à l'an 2000.

Comme il a été mentionné à la section II du présent rapport, en 1999-2000, CFC a fait porter ses efforts sur l'amélioration de ses processus de planification stratégique. L'objectif premier était d'accroître l'efficacité et de mettre au point un cadre d'évaluation permettant de mesurer le rendement.

- À la suite de consultations menées auprès de tout le personnel, un nouveau processus ministériel de planification, de rapport et d'évaluation a été mis au point avant la fin de l'exercice. Par conséquent, l'exercice 2000-2001 est une période de transition naturelle entre les processus actuels et les nouveaux processus. Il y a eu consensus au sein du Ministère relativement à un tableau révisé des principaux engagements du Ministère en matière de résultats, présenté dans le RPP de 2000-2001. Cet exercice de consultation a amélioré les communications internes et lancé une démarche commune dans l'ensemble de l'organisation.

CFC accorde beaucoup d'importance aux besoins et préoccupations des intervenantes et intervenants, des partenaires et de la population canadienne. Le Ministère reverra donc son orientation générale (et, par voie de conséquence, sa structure de planification ministérielle — la Structure de planification, rapport et de

responsabilisation) à la lumière de consultations et d'analyses plus approfondies de l'environnement.

- Après la publication des résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) et conformément à un engagement pris dans le RPP de 2000-2001, en mars 2000, la coordonnatrice de CFC a confié à un groupe de travail interne le mandat de préparer un plan d'action pour améliorer le milieu de travail de CFC. En utilisant divers moyens comme une adresse électronique anonyme et un formulaire de commentaires, le groupe de travail a été en mesure de clarifier certains des résultats du SAFF, de déterminer les enjeux qui préoccupaient le plus le personnel et de recueillir des suggestions. Son rapport, prévu pour juin 2000, comprendra un plan d'action pour le Ministère.

Dans l'ensemble, ces initiatives internes entraîneront des changements dans les processus stratégiques, ainsi qu'en ce qui concerne le partage de l'information et la prise de décisions. Les résultats devraient assurer une orientation plus claire à moyen terme et avoir une incidence sur les structures de responsabilisation dans l'ensemble de l'organisation.

Pour ce qui est d'un cadre d'évaluation de son programme de financement :

- CFC a entrepris de surveiller l'incidence des nouveaux critères de financement et des objectifs révisés du programme. Un certain nombre de problèmes ont ainsi été relevés, notamment la nécessité pour le personnel de disposer d'outils pour assurer une prestation et une gestion cohérentes et efficaces du programme. Un groupe de travail interne a été formé afin de préparer un manuel sur les politiques et les procédures de financement qui servirait d'outil de formation.

CFC a fait de la préparation du passage à l'an 2000 une de ses grandes priorités :

- Grâce aux efforts déployés, les opérations n'ont pas été perturbées et le passage au nouveau millénaire s'est déroulé sans heurt. Le Ministère tient à exprimer sa profonde reconnaissance à toutes les personnes en cause, particulièrement aux membres de son équipe des Services de l'informatique et des télécommunications, pour les efforts qu'elles ont déployés et l'esprit d'initiative dont elles ont fait preuve.

.....
Section V : Autres renseignements
.....

Annexe A : Personnes-ressources à Condition féminine Canada

1) Prière de visiter le site Web de CFC à <http://www.swc-cfc.gc.ca> pour obtenir des rapports ou des documents additionnels.

2) Personnes-ressources :

- Pour obtenir de l'information financière, communiquer avec :
Guylaine Métayer,
Directrice de la gestion des ressources et des services de l'informatique
Téléphone : (613) 947-1453
Télécopieur : (613) 947-6113
Courriel : metayerg@swc-cfc.gc.ca

- Pour de l'information au sujet du présent rapport, communiquer avec :
Donna McKeeby
Directrice des Services de l'exécutif et de l'information
Téléphone : (613) 992-5399
Télécopieur : (613) 943-0449
Courriel : mckeebyd@swc-cfc.gc.ca

ou

Josiane Désilets
Projet spécial – Planification, évaluation et rapports stratégiques
Téléphone : (613) 995-3955
Télécopieur : (613) 943-0449
Courriel : desiletsj@swc-cfc.gc.ca

- Pour des renseignements généraux :
Téléphone : (613) 995-7835
Télécopieur : (613) 957-3359

Annexe B : Publications du Fonds de recherche en matière de politiques en 1999-2000

<i>Secteur stratégique</i>	<i>Titre des rapports / Auteurs/auteurs</i>
Travail non rémunéré	<p><i>L'évolution des soins à domicile et la fragilité financière des femmes</i> Marika Morris, Jane Robinson et Janet Simpson, en collaboration avec Sherry Galey, Sandra Kirby, Lise Martin et Martha Muzychka, pour l'Institut canadien de recherche sur les femmes</p>
Réforme de la politique sociale	<p><i>Les femmes et la Loi canadienne sur les droits de la personne : recueil de rapports de recherche en matière de politiques</i> Donna Greschner et Mark Prescott, Martha Jackman et Bruce Porter, Shelagh Day et Gwen Brodsky, Sandy Welsh, Myrna Dawson et Elizabeth Griffiths</p> <p><i>Les prestations d'invalidité du RPC : un accès au revenu pour les femmes handicapées</i> Tanis Doe et Sally Kimpson</p> <p><i>Et si les femmes avaient voix au chapitre? Étude de cas sur les Inuites, les revendications territoriales et le projet d'exploitation de la mine de nickel de la baie Voisey</i> Linda Archibald et Mary Crnkovich</p> <p><i>La dynamique de la pauvreté chez les femmes au Canada</i> Clarence Lochhead et Katherine Scott du Conseil canadien de développement social</p>

Nota :

D'autres projets de recherche en matière de politiques sont en voie de réalisation. Pour de l'information à jour sur les publications, prière de consulter le site Web de CFC.



Condition féminine Canada

Rapport ministériel sur le rendement 1999-2000 – Formulaire de rétroaction

Merci d'avoir pris le temps de consulter notre Rapport sur le rendement (RMR) !
Vos commentaires nous seront très utiles dans la préparation de futurs rapports publics –

1. Est-ce la première fois que vous prenez connaissance d'un rapport sur le rendement de CFC?
 Non **Oui**

2. Y a-t-il amélioration par rapport aux documents antérieurs?
 Non **Oui**

3. En recommanderiez-vous la lecture à d'autres personnes?
 Non **Oui**
Pourquoi?

4. À quel titre avez-vous lu le RMR? (*Cocher une seule réponse*)
 députée/député, sénatrice/sénateur
 personnel politique
 personnel de la Chambre des communes
 ONG canadienne
 fonctionnaire d'une administration fédérale-provinciale-territoriale
 membre du public canadien
 média
 organisation internationale
 organisation/gouvernement étranger
 autre (veuillez préciser) :

5. Pourquoi avez-vous lu le RMR? (*Cocher toutes les cases pertinentes*)
 Pour obtenir des renseignements de base pour le travail d'un comité parlementaire
 Pour en savoir davantage sur les réalisations de CFC
 Pour mieux comprendre les défis auxquels CFC est confronté
 Pour comprendre où les efforts sont concentrés
 Pour élaborer des plans de partenariat avec CFC
 Autres raisons (veuillez préciser) :

Merci encore ! Prière de transmettre par télécopieur à :
Josiane Désilets, Projet spécial de CFC – Planification, évaluation et rapports stratégiques
(613) 943-0449